

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2024 / 0509

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS D'ALÈS AGGLOMÉRATION

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes

Tél. 04.66.30.81.33

Réf : JMC/OB/BA – 2024/69

Objet : Signature à titre gracieux entre la Communauté Alès Agglomération et l'association Planète Handisport d'une convention pour la mise à disposition de la piste vitesse et de la salle de réception du bâtiment Hospitality du Pôle Mécanique Alès Cévennes le vendredi 15 novembre 2024

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté en date du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2022/0150 en date du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait de l'association Planète Handisport d'organiser une journée de roulage moto entre pilotes valides et handis sur le circuit de vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant le caractère caritatif de cette opération et la volonté de la Communauté Alès Agglomération de s'y associer, la mise à disposition du circuit de vitesse et de la salle de réception du bâtiment Hospitality du Pôle Mécanique Alès Cévennes sera consentie à titre gracieux,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera signée entre la Communauté Alès Agglomération, représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et l'association Planète Handisport représentée par son président, M. Emmanuel SENIN et dont le siège social est situé 285 rue Gilles Roberval, 30900 Nîmes, en vue d'organiser une journée de roulage moto, le vendredi 15 novembre 2024.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère caritatif de cette journée, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à l'association Planète Handisport sera consentie à titre gracieux, le vendredi 15 novembre 2024.

L'ensemble des modalités de ladite mise à disposition sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 15 NOV. 2024

Le président

Christophe RIVENQ

